

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 14 juin 2021 à 20 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2021.06.110

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JUIN 2021

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

##### Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 14 juin 2021
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de PIIA 2021-025
5. Demande de PIIA 2021-026
6. Demande de PIIA 2021-027
7. Demande de PIIA 2021-028
8. Demande de PIIA 2021-029
9. Demande de PIIA 2021-030
10. Demande de PIIA 2021-031
11. Demande de PIIA 2021-032
12. Demande de PIIA 2021-033
13. Demande de PIIA 2021-034
14. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle 222-2021
15. Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement comptable
16. Appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2021
17. Appel d'offres sur invitation pour le sel à déglçage 2021
18. Choix du soumissionnaire pour un contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'une pelle hydraulique pour le service des travaux publics, terme de 60 mois
19. Dépôt de la démission de Monsieur Mario Charron
20. Offre d'emploi chauffeur-opérateur pour les travaux publics
21. Offre d'emploi technicien-comptable
22. Résolution de permis de voirie chemin du Lac-Cloutier
23. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
24. Mandat donné à Godard, Bélisle, St-Jean & Associés S.E.N.C.

25. Appui au projet de résolution-Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique  
Période de question de la séance du 10 mai 2021  
Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2021.06.111

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.112

**3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ADMQ	869	458,75 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	870	3 000,00 \$
FONDATION TREMBLANT	871	700,00 \$
GESTION CONSEIL LL	872	2 318,67 \$
POLYVALENTE DES MONTS	873	150,00 \$
POSTES CANADA	874	211,55 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	875	224,20 \$
GILLES DUBÉ	876	500,00 \$
ILICO PHOTOCOPIES	877	415,06 \$
IMPRIMERIE LÉONARD INC.	878	301,81 \$
	879	250,00 \$
YVON MARINIER INC.	880	1 633,81 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	881	684,10 \$
AMYOT GÉLINAS	882	9 399,20 \$
INTELLIPHARM INC.	883	459,90 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	884	66,00 \$
POSTES CANADA	885	394,77 \$
BCH CONSULTANTS	886	551,88 \$
GEOTAB INC.	887	80,48 \$
GILLES DUBÉ	888	500,00 \$
CLAUDE PRÉVOST	889	621,55 \$
9213-5375 QUÉBEC INC.	890	114,98 \$
CÉLINE BRIEN	891	945,68 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	892	350,67 \$
GILLES DUBÉ	893	1 000,00 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	894	250,64 \$
CHÈQUE ANNULÉ	895	- \$
CHÈQUE ANNULÉ	896	- \$
ANNICK QUEVILLON	897	400,00 \$
GILLES DUBÉ	898	500,00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	899	463,04 \$
SERVICES PSANSREGRET	900	2 034,90 \$
LES ENTREPRISES S. LAURIN	901	1 161,25 \$

PIERR LEGRIS	902	316,96 \$
9418-0528 QUÉBEC INC.	903	172,36 \$
LES BLOCS NORMAND INC.	904	213,16 \$
BMR	905	2 661,51 \$
S. BOURASSA LTÉE	906	119,07 \$
GEOTAB INC.	907	45,99 \$
BUDGET PROPANE	908	94,44 \$
L'APOSTROPHE PLUS	909	232,38 \$
CLÔTURES PARIS	910	522,69 \$
DURABAC INC.	911	5 104,89 \$
DÉVELOTECH INC.	912	852,25 \$
EFFIGIART INC.	913	1 400,39 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	914	229,95 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	915	36,47 \$
IMPRESSION PARAGRAPH	916	2 500,71 \$
INNOV PROMOTIONS	917	505,43 \$
IPL NORTH AMERICA INC.	918	44 483,14 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	919	3 231,97 \$
JUTEAU RUEL INC.	920	304,25 \$
LBC CAPITAL	921	1 007,18 \$
LOISIRS LAURENTIDES	922	84,70 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	923	25,28 \$
YVON MARINIER INC.	924	94,28 \$
MRC DES LAURENTIDES	925	19 149,00 \$
PÉTROLE PAGÉ	926	3 788,41 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	927	691,36 \$
LES ENTREPRISES P. ROY	928	316,18 \$
QUAI LAFANTAISE	929	12 428,80 \$
JAGUAR MÉDIA INC.	930	189,71 \$
SABLIÈRE 329 INC	931	24 456,74 \$
SINTRA INC	932	4 518,74 \$
SNAP-ON	933	150,79 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	934	3 348,13 \$
THIBAUT MARINE INC.	935	495,32 \$
TOILETTES QUÉBEC	936	1 310,72 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	937	1 206,73 \$
WURTH CANADA	938	115,15 \$
	<b>Total</b>	<b>166 548,12 \$</b>

## PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS

### BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	34 043,36 \$	
Services de téléphonie	451,21 \$	
Remises salariales fédérales	5 620,64 \$	
DAS provincial	14 579,97 \$	
RREMQ	6 641,28 \$	
Harnois Énergies - Petro-T	305,01 \$	
Hydro-Québec	4 209,28 \$	
Annie Gareau	375,00 \$	
Protectron	153,87 \$	
BMO Groupe Financier carte crédit	183,02 \$	
Frais bancaires Interac	58,39 \$	
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335,78 \$	
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010,70 \$	
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755,96 \$	
	<b>Total</b>	<b>72 723,47 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.113

#### 4. DEMANDE DE PIIA 2021-025

Demande de permis no. 2021-077 faite par Monsieur Patrick Renaud.

Monsieur Patrick Renaud  
324, montée de la Baie  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4617-25-6539-0-000-0000  
Lot: 6 029 960 du cadastre du Québec  
Zone: 2V

##### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	9 sur 10
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	17 sur 18
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	94.4%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-025 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.06.30 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.114

#### 5. DEMANDE DE PIIA 2021-026

Demande de permis no. 2021-078 faite par Monsieur Pascal Legault

Monsieur Pascal Legault  
782, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4611-15-9158-0-000-0000  
Lot: 6 029 674 du cadastre du Québec  
Zone: 14M

##### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	

Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-026 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.31 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.115

## 6. DEMANDE DE PIIA 2021-027

Demande de permis no. 2021-079 faite par Monsieur Pierre Derrien

Monsieur Pierre Derrien  
170, Chemin des Deux-Lacs  
Lanthier, J0T 1V0  
Matricule 4818-01-5082-0-000-0000  
Lot: 6 028 393 du cadastre du Québec  
Zone: 4V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 20
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	24 sur 26
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	92.3%

### Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	6 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-027 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.32 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.116

## 7. DEMANDE DE PIIA 2021-028

Demande de permis no. 2021-080 faite par Monsieur Pierre Derrien

Monsieur Pierre Derrien  
170, Chemin des Deux-Lacs  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4818-01-5082-0-000-0000  
Lot: 6 028 393 du cadastre du Québec  
Zone: 4V

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-028 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.33 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.117

#### 8. DEMANDE DE PIIA 2021-029

Demande de permis no. 2021-088 faite par Madame Andrea Truffa et Monsieur William J. Marcotte

Madame Andrea Truffa  
Monsieur William J. Marcotte  
219, chemin du Lac-Ludger  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4610-38-9323-0-000-0000  
Lot: 6 029 594 du cadastre du Québec  
Zone: 10V

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	2 sur 2
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	2 sur 2
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-029 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.34 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.118

**9. DEMANDE DE PIIA 2021-030**

Demande de permis no. 2021-089 faite par Madame Andrea Truffa et Monsieur William J. Marcotte

Madame Andrea Truffa  
Monsieur William J. Marcotte  
219, chemin du Lac-Ludger  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4610-38-9323-0-000-0000  
Lot: 6 029 594 du cadastre du Québec  
Zone: 10V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	2 sur 2
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-030 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.35 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.119

**10. DEMANDE DE PIIA 2021-031**

Demande de permis no. 2021-090 faite par Monsieur François Renaud

Monsieur François Renaud  
125, chemin des Sapins  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4617-21-1453-0-000-0000  
Lot: 6 029 947 du cadastre du Québec  
Zone: 3V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	2 sur 4
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
Aménagement des terrains	4 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	20 sur 22
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	90.9%

**Évaluation**

5.2 Secteurs montagneux

Lotissement et rue	S.O.
--------------------	------

Impact des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.

Grand-total pour Secteurs montagneux	10 sur 10
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-031 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.06.36 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.06.120**

**11. DEMANDE DE PIIA 2021-032**

Demande de permis no. 2021-091 faite par 9321-6471 QUÉBEC INC.

9321-6471 QUÉBEC INC.  
108, chemin des Estragons  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4611-43-7870-0-000-0000  
Lot: 6 030 210 du cadastre du Québec  
Zone: 27H

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	12 sur 12
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	22 sur 24
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	91.7%

**Évaluation**

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 12
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%



Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-032 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.37 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.06.121**

## **12. DEMANDE DE PIIA 2021-033**

Demande de permis no. 2021-092 faite par Monsieur Louis Sarrazin

Monsieur Louis Sarrazin  
105, chemin Fournelle  
Lanthier, J0T 1V0  
Matricule : 4710-24-5311-0-000-0000  
Lot: 6 028 630 du cadastre du Québec  
Zone: 10V

### **Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 20
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	32 sur 32
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

### **Évaluation**

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs montagneux	6 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-033 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.38 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.06.122**

## **13. DEMANDE DE PIIA 2021-034**

Demande de permis no. 2021-093 faite par Madame Laurence Laprise et Monsieur François Rouleau

Madame Laurence Laprise  
Monsieur François Rouleau  
145, descente de la Baie  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4617-26-8540-0-000-0000  
Lot: 6 029 967 du cadastre du Québec  
Zone: 2V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-034 soit et est acceptée selon la résolution 2021.06.39 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 2021.06.123 14. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 222-2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 222-2021 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 2021.06.124 15. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT COMPTABLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter la politique de capitalisation et d'amortissement comptable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 2021.06.125 16. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la réserve de sable 2021.

2000 tonnes de sable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 2021.06.126 17. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le sel à déglacage.

100 tonnes de sel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.127

**18. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, TERME DE 60 MOIS**

<b>REXCAP et crédit Municipal – Bail Banque Royal</b>		
Pelle hydraulique– 2021		
Montant du financement avant taxes	197 737.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		3 492,76\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		2.39%
Frais de dossiers avant taxes		350.00\$
<b>BANQUE DE MONTRÉAL (BMO)</b>		
Pelle hydraulique– 2021		
Montant du financement avant taxes	197 737.00\$\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		3 637.85\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		3.99%
Frais de dossiers avant taxes	Inclus au financement	500.00\$
<b>CNH CAPITAL</b>		
Pelle hydraulique– 2021		
Montant du financement avant taxes	197 737.00\$\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		3 704.91\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		3.99%
Frais de dossiers avant taxes		450.00\$
<b>SERVAL GROUPE FINANCIER -AUCUN RETOUR-Pas de soumission</b>		
Pelle hydraulique– 2021		
Montant du financement avant taxes	xxx\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		
Montant résiduel		
Taux fixe, basé à ce jour		%
Frais de dossiers		
<b>SPAR crédit-bail inc – Crédit Bailleur : BANQUE HSBC CANADA</b>		
Pelle hydraulique– 2021		
Montant du financement avant taxes	197 737.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		3 486.88\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		2.32%
Frais de dossiers avant taxes		500.00\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire est SPAR, BANQUE HSBC CANADA au taux d'intérêt de 2.32% puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme et d'autoriser monsieur Richard Forget, maire et monsieur Benoit Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

- 2021.06.128**      **19. DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MARIO CHARRON**
- ATTENDU QUE** le 7 juin 2021, Monsieur Mario Charron a remis sa démission à Benoit Charbonneau, directeur général;
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault
- ET RÉSOLU** d'accepter la démission de Monsieur Mario Charron comme chauffeur opérateur, effectif à compter du 18 juin 2021.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.06.129**      **20. OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS**
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer
- ET RÉSOLU** de faire une demande de mise en candidature pour pourvoir un poste permanent d'un chauffeur-opérateur pour les travaux publics.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.06.130**      **21. OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN-COMPTABLE**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan
- ET RÉSOLU** de faire une demande de mise en candidature pour pourvoir un poste permanent de technicien-comptable au service de l'administration.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.06.131**      **22. RÉOLUTION DE PERMIS DE VOIRIE CHEMIN DU LAC-CLOUTIER**
- ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux sur le chemin du Lac-Cloutier appartenant à Transports Québec;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit obtenir un permis de voirie de Transports Québec pour intervenir sur les routes appartenant au Ministère;
- ATTENDU QUE** la municipalité prévoit faire des travaux d'arpentage, de drainage et égouts pluviaux, de construction ou remplacement de ponceau(x) (moins de 4,5 m) et de construction et/ou amélioration de chaussée sur le chemin du Lac-Cloutier, lot 6 255 574;
- ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec;
- IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Ronald Pilon
- ET RÉSOLU**
- QUE** la municipalité de Lantier demande à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021-2022 et qu'elle autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau à signer les permis de voirie
- De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.06.132**      **23. UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**
- CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Godmer

APPUYÉ PAR le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**DE** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.133

**24. MANDAT DONNÉ À GODARD, BÉLISLE, ST-JEAN & ASSOCIÉS S.E.N.C.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** de mandater Godard Bélisle St-Jean et Associés afin d'entreprendre toutes les procédures requises pour le propriétaire du lot 6 292 092 ainsi que le propriétaire du lot 6 282 286 pour le nettoyage de leur terrain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.06.134

**25. APPUI AU PROJET DE RÉSOLUTION-DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

## **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Lantier joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **PERIODE DE QUESTION DE LA SEANCE DU 10 MAI 2021**

Aucune question

## **PERIODE DE QUESTIONS**

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : [direction@municipalite.lantier.qc.ca](mailto:direction@municipalite.lantier.qc.ca)

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3401

2021.06.135

## **26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 17

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

---

Benoit Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorière

---

Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.